

## Agriculture | L'installation progressive, le choix de la ferme du Bois du Treuil (17)



**A Saint-Saturnin-du-Bois, dans le nord est de la Charente-Maritime, Antoine Tiercelin et Julien Ceyral se sont installés à un an d'intervalle à la ferme du Bois du Treuil, suite à un stage-parrainage de plusieurs mois au sein de l'entreprise. Une volonté de Jean-Marie Marchand, agriculteur et propriétaire de la ferme du Bois du Treuil, une exploitation céréalière convertie en bio depuis vingt ans et à la boulangerie paysanne depuis une décennie.**

« Arrivé à deux ans de la retraite, Jean-Marie voulait transmettre sa ferme pour éviter que ses terres ne soient dédiées à l'agrandissement des autres. Et pour cela, il avait besoin de travailler avec des gens dans le même état d'esprit que lui », se souvient Antoine Tiercelin, 30 ans. Avec l'évolution de la ferme, le nombre plus important de tâches nécessitait également de travailler à plusieurs. En plus de la culture des 110 hectares de céréales, dont un peu plus de la moitié part à la coopérative bio de Saint-Jean-d'Angély, il faut également compter la transformation en farine et en pain, deux fois par semaine, sans oublier les livraisons aux magasins bio du secteur, les ventes à la ferme et sur les marchés, deux fois par semaine à Niort et à Surgères.

Après une première expérience d'association malheureuse, suite au burn-out d'un premier candidat à la reprise, Jean-Marie s'est mis en recherche d'un nouveau jeune en stage parrainage, par l'intermédiaire du Point Accueil Transmission (PAT) de la Chambre d'Agriculture. Mais c'est le hasard des rencontres qui lui a finalement amené Antoine.

Après un bac pro, un BTS agricole et une longue expérience en tant que salarié dans diverses fermes de la région Centre, Antoine s'est lancé dans un tour de France à vélo avec sa compagne Lucie. Durant plusieurs mois, ils ont sillonné plusieurs régions de ferme en ferme, en vue de trouver un département et une exploitation où s'installer. Saint-Saturnin fut un coup de coeur. « Ca été avant tout pour la relation humaine, car on avait également trouvé une ferme en Dordogne qui nous plaisait beaucoup, mais on n'avait moins accroché avec l'exploitant. Ici, on a trouvé la bienveillance et les valeurs de Jean-Marie », explique Lucie, qui épaulé son compagnon dans son projet sans faire partie de l'exploitation. De son côté Antoine a été également séduit par l'aspect transformation de la matière première : « Le pain est un chouette produit, la matière est agréable à travailler même si ça reste très physique, et c'est vraiment gratifiant de faire son propre produit fini ». Avec un apport personnel de 60 000 €, Antoine s'est installé officiellement début décembre 2017, quelques semaines avant le départ de Jean-Marie pour

la retraite.

## Etre associé se travaille

Avant de partir, Jean-Marie a pris soin d'engager un deuxième stage-parrainage, trouvé cette fois-ci via le PAT : Julien Ceyral, 21 ans. « J'avais déjà vu l'annonce sur le site internet en février 2016 lorsque j'avais commencé mes recherches durant mon BTS en production végétale, et j'aimais bien le concept de la ferme », raconte cet adepte de l'agronome Claude Bourguignon, « et puis, elle a disparu, ce qui devait correspondre à l'arrivée d'Antoine. Lorsqu'elle est apparue de nouveau fin 2016, j'ai sauté dessus ! » Julien a commencé à la ferme début 2017 pour un stage parrainage de neuf mois.

Les deux garçons s'entendent très vite, mais comme pour un couple, être associé se travaille. « Sur les conseils de Jean-Marie, nous avons fait appel à un médiateur de l'Afocg (l'Association pour la Formation à la Gestion), qui nous a aidé à poser chacun ce que nous voulions faire, ce que nous ne voulions pas, et à mettre en place des outils pour communiquer. Ca nous a permis de trouver nos places respectives sur cette exploitation qui fait appelle à une dizaine de métiers différents», explique Antoine.

## Le parrainage, plus simple que le salariat

Aujourd'hui, aucun des deux ne regrette son parcours vers l'installation. « Le stage parrainage est plus simple que le salariat à bien des égards. Déjà financièrement, il est plus intéressant pour l'exploitant puisque nous percevons soit une indemnité de Pole emploi soit une aide de l'Etat », explique Julien. « Côté pratique, il permet de découvrir le travail progressivement, de se rendre compte si ça correspond aux attentes de chacun et d'apprendre à se connaître mutuellement sans pression, puisque chacune des deux parties peut mettre un terme au stage quand il veut. Côté administratif, ça permet également de prendre le temps de monter son dossier « parcours installation », de l'étude de faisabilité aux demandes d'aides, pour aller vers les banques ensuite. »

Convaincus par la formule, les deux jeunes associés ont signé dernièrement un nouveau contrat en stage parrainage en vue d'installer une troisième personne sur leur exploitation. « Le stage parrainage peut se faire entre 3 et 12 mois. On lui a demandé qu'il en fasse 9, le temps d'une saison de culture complète, afin qu'il voit tous les aspects des tâches qu'on peut rencontrer sur l'exploitation. Ca permet aussi de laisser le temps aux personnalités de se dévoiler. »

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : La Ferme du Bois du Treuil*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 03/05/2018*

*[Url de cet article](#)*